

Décision n°DEC_23_193

Objet : Marché 2023M1001 : acquisition d'un véhicule utilitaire électrique compact d'occasion

DÉCISION DU MAIRE

Le Maire de Pérols,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2122-22 et L2122-23 ;

Vu la délibération du Conseil Municipal n°2020-07-28/1 en date du 28 juillet 2020, rendue exécutoire après dépôt en préfecture le 31 juillet 2020 et affichée le 31 juillet 2020, déléguant au Maire certaines attributions telles que définies par l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et notamment prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres dans la limite de 300 000,00 € HT ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;

Vu les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1° du Code de la commande publique ;

Considérant les besoins de la ville de Pérols quant à l'achat d'un véhicule électrique utilitaire compact pour les services municipaux ;

Considérant la proposition technique et financière de la société MOBILECO ;

DÉCIDE

Article 1 : Le marché est attribué à la société MOBILECO; sise 321, Rue du Mas SAINT-PIERRE, 34070 MONTPELLIER.

Article 2 : le marché concerne l'achat d'un véhicule GOUPIL G3-2 N1 NKS électrique d'occasion pour un montant de 14 000,00 euros hors taxes (quatorze mille euros) soit 16 800,00 euros toutes taxes comprises (seize mille huit cents euros).

Article 3 : Monsieur le Directeur Général des Services est chargé de la publication, de la notification à l'intéressé et de l'exécution de la présente décision, qui sera portée à la connaissance du Conseil Municipal et dont ampliation sera transmise au représentant de l'État pour contrôle de légalité ainsi qu'à Monsieur le Comptable public.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

Fait à Pérols, le 13 novembre 2023

Par délégation du Conseil municipal,

Le Maire,

Jean-Pierre RICO

